

**Pour publication immédiate**  
**Le 9 avril 2010**

**Les autorités en valeurs mobilières du Canada proposent d'améliorer  
les communications des émetteurs avec les investisseurs**

**Toronto** – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd'hui pour consultation des projets de modification du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*, de son instruction générale et de textes connexes.

Les projets de modification visent à améliorer les procédures de communication des émetteurs avec les investisseurs qui détiennent des titres par l'entremise d'intermédiaires comme des courtiers, des sociétés de fiducie ou des banques.

Les principaux aspects des projets de modification sont les suivants :

- l'introduction de « procédures de notification et d'accès » qui permettent aux émetteurs assujettis d'envoyer aux investisseurs un avis pour les informer que la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents reliés aux procurations sont disponibles dans Internet au lieu de leur envoyer la circulaire par la poste;
- l'amélioration de l'information concernant le processus de vote des propriétaires véritables;
- la simplification du processus de désignation des propriétaires véritables comme détenteurs de procuration.

« Les projets de modification visent à améliorer la communication des émetteurs avec ces investisseurs, a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers (Québec). Ils moderniseraient les options de communication des émetteurs et permettraient aux investisseurs de recevoir certains documents par voie électronique. »

On peut consulter les projets de modification et prendre connaissance d'information contextuelle dans les sites Web des membres des ACVM. La période de consultation prend fin le 31 août 2010.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

## **Renseignements**

Sylvain Théberge  
Autorité des marchés financiers  
514-940-2176

Mark Dickey  
Alberta Securities Commission  
403-297-4481

Ainsley Cunningham  
Commission des valeurs mobilières  
du Manitoba  
204-945-4733

Natalie MacLellan  
Nova Scotia Securities Commission  
902-424-8586

Janice Callbeck  
PEI Securities Office  
Office of the Attorney General  
902-368-6288

Fred Pretorius  
Registraire des valeurs mobilières  
Yukon  
867-667-5225

Donn MacDougall  
Bureau des valeurs mobilières  
Territoires du Nord-Ouest  
867-920-8984

Theresa Ebden  
Commission des valeurs mobilières  
de l'Ontario  
416-593-8307

Brenda Lea Brown  
British Columbia Securities Commission  
604-899-6554

Wendy Connors-Beckett  
Commission des valeurs mobilières  
du Nouveau-Brunswick  
506-643-7745

Barbara Shourounis  
Saskatchewan Financial Services Commission  
306-787-5842

Doug Connolly  
Financial Services Regulation Div.  
Terre-Neuve-et-Labrador  
709-729-2594

Louis Arki  
Bureau des valeurs mobilières  
Nunavut  
867-975-6587